



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 15 février 2021

Travailleurs précaires : prolongation de l'aide d'urgence jusqu'en mai 2021.

Élisabeth Borne, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion annonce que l'aide exceptionnelle créée en novembre 2020 pour les travailleurs précaires est prolongée de trois mois, soit jusqu'au mois de mai 2021. Plus de 400 000 personnes ont d'ores et déjà bénéficié de cette garantie de revenu minimum de 900 euros net par mois.

Annoncée en novembre 2020 pour une durée initiale de quatre mois, cette aide d'urgence permet à toutes celles et ceux qui ont travaillé au moins 138 jours en CDD ou en intérim (soit plus de 60 % du temps de travail annuel), au cours de l'année 2019, mais qui n'ont pas pu travailler suffisamment en 2020 pour recharger leurs droits à l'allocation-chômage du fait de la crise, de bénéficier d'une garantie de revenu minimum de 900 euros net par mois. Cette aide initialement prévue pour couvrir les mois de novembre, décembre, janvier et février est prolongée pour les mois de mars, avril et mai 2021.

Plus de 400 000 personnes en ont d'ores et déjà bénéficié au titre des mois de novembre et décembre parmi lesquelles 165 000 jeunes de moins de 30 ans. Elle est versée automatiquement par Pôle emploi aux demandeurs d'emploi qui remplissent les critères fixés par le décret du [30 décembre 2020](#). Les versements sont effectués en fin de mois. Le dernier versement, au titre du mois de mai, aura donc lieu en juin 2021.

Pôle emploi a également adressé un courrier à plus de 100 000 bénéficiaires potentiels qui doivent encore fournir des documents complémentaires pour pouvoir percevoir cette aide. La prévision initiale de 450 000 travailleurs précaires pouvant en bénéficier sera donc atteinte, voire dépassée.

« Compte tenu des incertitudes liées à l'évolution de la situation sanitaire et des difficultés actuelles du marché du travail, j'ai souhaité que cette aide soit prolongée jusqu'à l'été pour protéger les travailleurs précaires. Celles et ceux, qui travaillaient beaucoup en 2019 mais enchaînaient des contrats courts, ont été fortement pénalisés avec la crise. Avec cette prolongation, ils pourront donc bénéficier d'un revenu minimum mensuel garanti par l'État de 900 euros net pendant 7 mois. Cette aide inédite, d'un montant de plus d'un milliard d'euros, témoigne de la détermination du Gouvernement à protéger les plus fragiles en ces temps difficiles » déclare **Élisabeth Borne**,

ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, qui remercie les agents de Pôle emploi pour leur travail constant et leur dévouement au service de la protection des Français.

Contact presse :

Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion

Cabinet d'Elisabeth Borne

Tél : 01 49 55 32 21

127, rue de Grenelle

Mél : sec.presse.travail@cab.travail.gouv.fr

75007 PARIS

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr.